

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Gabon : 54,3 % des femmes vic

SEXISME. Notre pays n'est pas épargné par le fléau des violences à l'égard de la gent féminine. Qu'elles soient sexuelles, verbales, physiques ou économiques, plus de 50 % de femmes en sont victimes, malgré l'arsenal juridique existant.

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

CHACQUE jour, à travers le monde, des cas de féminicides ou de violences à l'égard des femmes sont perpétrés. Un partenaire qui bat sa femme, un patron sexiste... Dans la rue, un geste ou une parole insultante... Autant d'exemples de violences dirigés contre le sexe féminin dont nous commémorons ce lundi l'éradication, via la 4e journée internationale pour l'élimination de ces formes d'agressions.

Le Gabon n'est, malheureusement, pas épargné par ce fléau qui s'exerce sur les femmes sous diverses formes. On en veut pour preuve, le drame récemment enregistré dans le district de Bolosoville dans le Septentrion. Pierre Emame Bika, la cinquantaine, se suicide après avoir abattu sa concubine Alphonsine Envourou, pour une affaire d'argent (lire notre édition du week-end). Un énième cas de féminicide qui devrait interpeller les autorités en ce jour où la communauté nationale et internationale célèbrent la Journée pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. En effet, chaque 25 novembre de l'année, le monde dit non au harcèlement, non au sexisme et à toute forme de discrimination visant les femmes. Cet événement est aussi l'occasion pour les organismes internationaux, décideurs et leaders d'opinion, de se pencher sur cette problématique qui constitue une violence des droits de la personne humaine, dans les lois aussi bien que dans les inégalités persistantes entre hommes et femmes.

Qu'elles soient verbales, physiques ou sexuelles, les violences basées sur les femmes sont omniprésentes, s'enracinent aussi bien dans les sociétés africaines, qu'ailleurs sur d'autres continents. Pour ne prendre que le cas de la France, au moins 116 femmes ont été tuées par leurs conjoints ou ex-conjoints depuis le début de l'année 2019. Des

statistiques qui démontrent la gravité du phénomène même dans les pays dits avancés.

Concernant le cas du Gabon, le rapport de l'enquête nationale sur

les Violences basées sur le genre (VBG) fait ressortir que 68,5 % de la population gabonaise a été victime d'au moins une forme de violence. S'agissant des violences physiques, par exemple, les femmes représenteraient

54,3 % des victimes contre 45,7 % pour le sexe masculin. Près de 2 personnes sur 3 victimes des violences physiques seraient, en fait, des femmes.

Une tendance beaucoup plus accentuée concernant les violences économiques et sexuelles. Plus de 4 sur 5 (82,3 %) et près de 9 victimes sur 10 (89,8 %) sont des femmes. Ces résultats refléteraient sans doute le statut de l'homme comme principal pourvoyeur des ressources du ménage d'une part, et de chef de famille, d'autre part.

On constate que malgré tout l'arsenal juridique dont dispose le Gabon, notamment la déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF-CEDAW), les violences basées sur le genre demeurent un phénomène qui se pose toujours avec acuité dans notre pays. Celles-ci sont encore considérées comme un tabou, ou du moins comme étant un phénomène normal, du fait qu'elles sont, pour la plupart, perpétrées dans le cadre intime du foyer. Ainsi, les victimes subissent en silence diverses formes de violences pouvant être à l'origine de maladies psychosomatiques aux conséquences parfois dramatiques.

Selon les experts, plusieurs fac-

teurs expliquent ce phénomène. Entre autres, l'ignorance par certaines femmes de leurs droits, la pauvreté, l'alcoolisme, l'infidélité, la jalousie, etc.

" En examinant les discours des victimes, il ressort que les populations minimisent les VBG. Concernant les violences conjugales par exemple, il s'agit d'un acte banal, quasi normal que la femme mérite. À la limite, cela fait partie de la relation de couple. Les traditions en vigueur au Gabon, dans la plupart des cas, octroient aussi plus de pouvoir aux hommes, si bien que ces derniers en abusent parfois, y compris par la force ", explique Nicole Nguema Metogo, experte nationale en genre et droits humains.

Par ailleurs, l'absence de cadre adéquat de prise en charge des cas de violences à l'égard des femmes favoriserait la persistance de ce phénomène. Pour y remédier, il est judicieux d'intensifier des activités de prévention de ces violences et de protection des victimes, par le biais de l'adoption d'une loi spécifique contre les violences basées sur le genre. De réduire les coûts de délivrance des certificats médicaux d'une part, et l'amélioration des services de prise en charge, d'autre part.



La première dame du Gabon, Sylvia Bongo Ondimba, conduisant une la femme.



times de violences physiques

La société civile aux avant-postes

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/Gabon

LES violences basées sur le genre sont un fléau qui ne cesse de prendre de l'ampleur dans notre société (lire les chiffres plus haut). Les pouvoirs publics et la société civile s'en sont saisis et tentent, chacun à son niveau, d'y remédier. Sauf qu'à l'évidence, certaines pesanteurs, notamment l'absence d'un cadre juridico-administratif font que les efforts consentis dans la lutte contre ce phénomène au Gabon tarde à porter ses fruits, comme le relève la présidente de l'Ong " Agir pour le genre ", Nicole Nguema Metogo. Ce qui fait que les actions des différentes associations et Organisations non gouvernementales (Ong) militant dans le domaine restent beaucoup plus orientées vers des plaidoyers auprès des autorités, pour la mise place de ce cadre légal de prises en charge des victimes. En plus des actions de sensibilisation qui constituent le gros du rôle des dites structures. En effet, à côté de La Fondation Sylvia Bongo Ondimba qui mène des actions de sensibilisation et d'information des femmes sur



Photo: SNN

Mme Nicole Nguema, présidente d'une ONG.

leurs droits, d'autres structures sont actives dans ce même champ d'éveil. Comme l'Observatoire des droits de la femme et de la parité (ODEF-PA), présidée par l'ancienne ministre de la Famille, Honorine Nzet Biteghe, juriste de formation, qui a ouvert une clinique juridique pour les femmes victimes de violences. But: les aider à porter plainte et suivre les dossiers

dans les tribunaux, notamment dans les cas où les femmes se retrouvent esseulées et persécutées par leur belle-famille, suite à un divorce, par exemple. Il y a aussi l'association " Cri du Cœur ", présidée par Marie-Florentine Ndembet, qui sensibilise, dénonce et agit contre le harcèlement en milieu scolaire au Gabon. D'autres comme "Le groupe des femmes leaders pour la paix et la sécurité", "Cri de femmes", "Femmes de paix et de courage", etc., sont également visibles sur le terrain. Mais leur engagement ne saurait porter des fruits sans le concours des décideurs.

Leur engagement ne saurait porter des fruits sans le concours des décideurs.



marche pacifique et citoyenne à l'occasion de la Journée nationale de la femme

Côté cinéma: quels seront les meilleurs courts-métrages sur les VBG ?

LA Fondation Sylvia Bongo Ondimba va primer, aujourd'hui, trois lauréats qui auront, à travers leurs productions, mis en lumière le phénomène des violences basées sur le genre.

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

DANS le but de susciter leur contribution dans la lutte contre les violences faites aux femmes, les réalisateurs d'œuvres cinématographiques ont été invités, depuis le 8 octobre dernier, par la Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la famille (FSBO) à postuler au concours "Coup 2 cœur" qu'elle a lancé. Les prix seront attribués, aujourd'hui à 16 heures, au cours d'une cérémonie présidée par la première dame du Gabon, à l'école internationale Ruban

Ce concours distinguera trois lauréats qui, par leur esprit créatif, auront su mettre en lumière ces maux qui gangrènent notre société vert au quartier Gros-Bouquet. Lesquelles des dix productions cinématographiques retenues recevront les prix du jury d'une valeur de 5 millions de francs CFA, du "Coup 2 cœur" (3 millions de francs), et du public (2 millions de francs)? Comme on le voit, ce concours distinguera trois lauréats qui,

par leur esprit créatif, auront su mettre en lumière ces maux qui gangrènent notre société et touchent nos proches. Le jury pourra attribuer, de manière discrétionnaire, aux lauréats du " prix du jury " et du " prix Coup 2 cœur ", un financement allant jusqu'à vingt millions (20000000) de FCFA pour la production de vidéos, en partenariat avec la Fondation Sylvia Bongo Ondimba (courts-métrages ou séries) portant sur la sensibilisation sur les violences faites aux femmes. Notons que l'engagement de l'épouse du chef de l'État dans ce combat indique, à souhait,

sa réelle volonté à œuvrer pour mettre un terme définitif à ce phénomène avilissant et qui prend de l'ampleur. En décernant, par exemple, en avril dernier, le prix Agathe Okumba D'Okwatsegue à la première présidente de l'Association des femmes juristes et pionnière de la lutte, Sylvia Bongo Ondimba avait voulu récompenser tous ces acteurs de l'ombre, qui luttent quotidiennement en faveur des femmes violentées et prouvent que, grâce à un engagement désintéressé et à l'empathie, de grandes réalisations sont à portée de main.



Photo: DR/L'Union